

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 9 décembre 2015

Président	:	M. Lionel WINKLER
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Julien KUNDERT
		M. Edgar SCHNEIDER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 9 décembre 2015 à 18 h. 15, à la salle de gymnastique de Chernex

0. Préambule

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2015

2. Communications du Bureau notamment sur la nomination anticipée :

- 2.1 de la commission chargée de l'examen du préavis intercommunal (qui sera formellement déposé lors de la séance du 3 février 2016) relatif à une demande de crédit pour la construction de l'Espace régional des Pléiades (date de la séance d'information régionale, le mardi 2 février 2016 à 18 h. 30 Blonay, en un lieu qui sera communiqué ultérieurement, date de la commission montreuusienne, le lundi 15 février 2016 à 19 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux).

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

- 6.1 sur le préavis No 37/2015 relatif au budget communal ordinaire pour 2016. (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;
- 6.2 sur le préavis No 38/2015 relatif à l'adoption du budget 2016 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;

- 6.3 sur le préavis No 39/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'000.- au maximum pour le financement de l'assainissement du couplage chaleur-force de la piscine de la Maladaire afin de le rendre conforme aux normes de l'Office fédéral de l'environnement, OPair (ordonnance de la protection de l'air). (Rapp : M. Armin Gote) ;
- 6.4 sur le préavis No 40/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- au maximum pour l'achat de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'Avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374 de Montreux (Rapp : M. Kastriot Ramiqi) ;
- 6.5 sur le préavis No 41/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'135'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc et l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du collège de Montreux-Ouest. (Rapp : M. Bassam Degerab) ;
- 6.6 sur le préavis No 42/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.- au maximum, sous déduction de participations à recevoir pour le financement des travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle. (Rapp : M. Christian Gaignat).

7. Préavis de la Municipalité :

- 7.1 No 43/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'900'000.- au maximum, pour la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex (date de la commission : le mardi 5 janvier 2016 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;
- 7.2 No 44/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale No 8158 (ex-jardins familiaux) (date de la commission : le jeudi 17 décembre 2015 à 20 h. 00, à la route de Brent à Chailly) ;
- 7.3 No 45/2015 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2016 – 2021 (date de la séance d'information le jeudi 17 décembre 2015 à 19 h. 00 et date de la commission : le mardi 5 janvier 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

8. Rapports - préavis de la Municipalité

- 8.1 No 46/2015 relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la motion de M. Pierre-André Spahn intitulée « Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des

municipaux », prise en considération le 8 octobre 2008, ainsi qu'à la motion de M. Olivier Blanc intitulée « Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité », prise en considération le 31 août 2011 (date de la séance d'information le jeudi 17 décembre 2015 à 19 h. 00 et date de la commission : le mardi 5 janvier 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

- 8.2 No 47/2015 relatif à la réorganisation de l'office du sport et des installations sportives, à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum au budget 2016 en faveur de l'augmentation du taux d'activité du poste de secrétaire de direction de l'office du sport et des installations sportives et la création d'un poste de responsable des activités sportives et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Depallens : « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir » (date de la commission : le lundi 4 janvier 2016 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

9. Développement (s) des motions et des postulats

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

11. Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Lionel Winkler déclare qu'il est 18h15, demande à l'assemblée de bien vouloir prendre place, et donne lecture de son intervention :

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Je vous souhaite la bienvenue à la séance de notre Conseil communal dite "de Noël" dans la salle de gymnastique de Chernex.

Je souhaite également la bienvenue à la Municipalité, au Secrétaire municipal, ainsi qu'aux chefs de services.

Je salue également les représentants des médias, ainsi que le public, en particulier les habitants de Chernex venus nombreux, qui ont fait le déplacement et que je remercie de l'intérêt qu'ils portent aux travaux de notre Conseil.

Des travaux qui se déroulent donc "extra-muros", et j'aimerais d'ores et déjà remercier toutes les personnes et les services qui ont aidé le Bureau du Conseil à la mise en place de cette soirée, nous en reparlerons encore tout à l'heure.

Car effectivement, une fois n'est pas coutume, la séance du Conseil se déroule à Chernex. Une fois n'est pas coutume, car selon mes renseignements, cela ne fait pas des "Lanternes", mais des "Lustres" que le Conseil communal n'a pas siégé à Charnex. J'ai donc le plaisir, en préambule à notre séance, de donner la parole à Mme Lise-Laure Pittet, Présidente de la Société de Développement de Chernex ».

Après les salutations d'usage, Mme Lise-Laure Pittet déclare que c'est avec plaisir qu'elle accueille à Chernex toutes les personnes présentes, au nom de la Société de

Développement, société dynamique qui organise pas moins de 5 manifestations durant l'année. Elle relève que la Nuit du Jazz de Chernex fêtera les 5 et 6 mars son 25^{ème} anniversaire. Cette édition sera l'événement de l'année avec le concert d'une vedette internationale dont le nom est tenu secret, pour l'instant, les contrats n'étant pas encore définitivement signés.

Elle évoque également que le centre du village de Chernex vivra bientôt de grands changements avec la construction, entre la route de la Fin du Craux et la rue des Deux Fontaines, d'appartements protégés, d'une garderie, de surfaces commerciales et d'un grand parking souterrain. Tous se réjouissent de voir ce projet aboutir. Des contacts seront bientôt pris avec la Municipalité pour parler de l'aménagement de la place du village, lieu de vie et d'échanges essentiel à un village qui ne cesse de se développer, et dont le nombre d'habitants est en croissance.

Mme Pittet souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, un joyeux Noël entre amis et en famille, dans la paix et dans la joie. Elle remercie qu'on lui ait donné la parole et souhaite à tous une bonne séance de Conseil.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme la Présidente Lise-Laure Pittet pour ses paroles et également pour son accueil.

M. le Président Lionel Winkler poursuit son intervention :

« Comme vous pouvez le constater, la salle de gymnastique de Chernex, aussi sympathique soit-elle, n'est pas forcément aussi bien équipée que notre nouvelle salle du Conseil pour le déroulement de notre séance. Mais qu'à cela ne tienne, la force d'un Conseil réside en son pouvoir d'adaptation. Nous allons donc reprendre d'anciennes habitudes de demandes de paroles et de votes que vous n'aurez certainement pas oubliés !

Des micros seront à votre disposition dans l'allée centrale, vous devrez donc vous lever pour prendre la parole. Et la technique n'étant pas là pour m'assister, je m'excuse d'ores et déjà si je devais avoir un doute quant à votre patronyme, ma mémoire n'étant largement pas infaillible dans ce domaine-là...

Mesdames et Messieurs, vous avez été valablement convoqué avec l'ordre du jour établi. A la suite de cet ordre du jour, je vous rappelle qu'un apéritif de fin d'année vous sera servi, et très loin de moi l'idée de vouloir couper tout élan démocratique, mais au-delà de nos travaux du Conseil, je pense qu'il sera agréable à chacun de profiter de cet apéritif ... avant minuit ... !

En supposant que chacune et chacun ait signé la liste de présence, si ce n'était pas le cas, je vous prie de le faire maintenant, je constate que le quorum est d'ores et déjà atteint avec la présence de 81 Conseillères et Conseillers, l'assemblée peut donc valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste figurera dans le procès-verbal ».

Présence :

88 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mme Irina Gote, MM. Alioune Diop, Michel Granato, Constantin Lazar, Charles Meichtry, Domenico Silleri.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Grégoire Furrer, Angelo Giuliano, Jean Jacques Kiala, Gilles Marco, Bernard Schmid, Sassenthiran Vairavanathar.

M. le Président demande si l'ordre du jour suscite une remarque, ce qui n'est pas le cas. On passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2015

La discussion est ouverte.

M. Florian Chiaradia demande que dans son intervention, à la page 54, au milieu de la page, le mot "précis" soit supprimé. Il faut donc lire : « Il lui semble que plusieurs personnes ont demandé d'avoir des précisions quant à certains aspects et demandaient d'avoir un certain temps de réflexion et de connaissance du dossier, afin de s'exprimer en toute connaissance de cause. »

Et également à la page précédente, avant-dernier paragraphe, il faut lire : « Il semble à M. Florian Chiaradia que l'on est sur le chapitre 5 "De la discussion", et que c'est un chapitre extrêmement général. »

M. Olivier Gfeller relève un tout petit détail dans l'excellent procès-verbal rédigé par Mme Charlotte Chevallier, à la 7^{ème} ligne de la page 53, au lieu de "sur la concertation" il s'agit de "dans la concertation". Il faut donc lire : « Et M. Gfeller propose à M. Chiaradia de retirer prudemment sa résolution et d'essayer d'avoir une démarche plutôt sur la durée et surtout dans la concertation, car tous sont pris de court par cette résolution, qui de l'avis de M. Gfeller, dans la forme, est recevable. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe au vote à main levée du procès-verbal tel que modifié.

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à l'unanimité.

M. le Président Lionel Winkler remercie Mme Charlotte Chevallier pour son travail de rédaction de longue haleine.

M. le Président remercie également celles et ceux qui ont rapidement transmis leurs textes écrits sous forme électronique. Car il rappelle encore, c'est une démarche qui ne prend que quelques secondes, mais qui fait gagner beaucoup de temps à notre secrétaire, surtout lorsqu'il s'agit d'un PV de 64 pages à rédiger dans un délai aussi court. Merci d'y penser pour les futures interventions écrites sous forme électronique.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA NOMINATION ANTICIPÉE :

2.1 de la commission chargée de l'examen du préavis intercommunal (qui sera formellement déposé lors de la séance du 3 février 2016) relatif à une demande de crédit pour la construction de l'Espace régional des Pléiades (date de la séance d'information régionale, le mardi 2 février 2016 à 18 h. 30 Blonay, en un lieu qui sera communiqué ultérieurement, date de la commission montreuusienne, le lundi 15 février 2016 à 19 h. 00, rue du Temple 11 à Montreux).

Comme tous peuvent le constater, une séance d'information régionale est agendée au mardi 2 février 2016 à Blonay. Notre prochaine séance de Conseil étant prévue le lendemain, le 3 février, il est donc nécessaire d'anticiper la nomination de cette commission, même sans avoir pour l'instant d'information concrète sur le sujet.

La date de la séance de la commission montreusienne est fixée au lundi 15 février 2016 à 19h.00, à la rue du Temple 11 à Montreux.

La commission suivante examinera ce préavis intercommunal :

Présidence SOC : M. Christian Bécherraz

Membres : Mme Laurence Sierro, MM. Ihab Al Jundi, Christian Allenbach, Raphaël Corbaz, Rolf Gosewinkel, Vincent Haldi, Yanick Hess, Daniel Manzini, Pablo Menzi.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Toutes les informations nécessaires seront données en temps utile.

Pour celles et ceux qui n'étaient pas présent lors du dernier Conseil, mais pour toutes les autres personnes également, M. le Président Lionel Winkler rappelle la date du 28 février 2016, jour de l'élection des Autorités communales, mais également jour de votations fédérales.

De nombreuses forces vives seront nécessaires pour les dépouillements. Alors il redonne l'adage qu'il avait trouvé pour l'occasion : chaque vote va compter, chaque dépouilleur aussi !

M. le Président remercie par avance les membres du Conseil de bien vouloir réserver cette date, importante pour la vie de notre Commune.

Il n'y a pas d'autres communications du Bureau.

3. CORRESPONDANCE

On a reçu plusieurs courriers. Le premier courrier a été adressé personnellement à M. Lionel Winkler en tant que Président du Conseil par M. Gilles Marco. M. le Président suppose que le titre est :

« Obstruction à la justice vaudoise = "Président du Pouvoir législatif", vous ne pouvez ignorer mes demandes d'informations pénales comme le fait "Pouvoir exécutif : Laurent Wehrli-PLR/Syndic de Montreux + Conseiller national" = Code pénal art. 314 Gestion déloyale des intérêts publics ».

Au vu des termes incompréhensibles, inconvenants et diffamatoires composant ce courrier, M. le Président ne le lira pas au sens de l'art 98, al.2, de notre règlement. Il en sera fait par contre mention au procès-verbal et sera mis à disposition des autres membres du Conseil, au Greffe municipal.

Ceci étant dit, M. le Président Lionel Winkler relève tout de même qu'à la lecture de ce que M. Gilles Marco appelle une conclusion, et dans laquelle il lui donne, M. le Président cite : « une dernière chance avant son inculpation pour complicité de gestion déloyale », le Président va faire semblant de ne pas comprendre cette injonction comme étant une menace...

On a reçu également une copie d'un courrier adressé par l'Ecole suisse de ski et de snowboard de Montreux à M. Julien Chevalley, Délégué aux Sports. Ce courrier étant

relativement long, il sera joint au prochain procès-verbal pour information. Il s'agit de compétence municipale, mais en substance il est demandé de pouvoir renouer le dialogue suite à quelques difficultés de communication entre différents partenaires dans le domaine du ski dans la région. (Annexe 1)

Le troisième courrier émane de M. et Mme Roland et Hélène Kramer de Montreux, qui transmettent également copie d'un courrier adressé à M. Sentinelli, Chef du service des domaines et bâtiments, sport, et qui concerne l'éclairage du chemin piétonnier entre la rue des Amandiers et la rue Carlo Boller, ainsi que la circulation à la rue Carlo Boller.

M. et Mme Kramer nous demandent de bien vouloir analyser les problèmes exposés dans leur courrier adressé au Chef de service. Ces problèmes étant purement de compétence municipale, M. le Président du Conseil laisse donc la Municipalité traiter ce courrier, mais il sera néanmoins joint au prochain procès-verbal pour information. (Annexe 2)

Le quatrième courrier est adressé par le corps de musique Montreux-Clarens au Conseil communal. M. le Président en donne lecture. Voilà une information pour les mélomanes.

Les deux derniers courriers concernent très directement le Conseil, puisqu'il s'agit des lettres de démission de notre secrétaire et de notre secrétaire adjointe, pour la fin de la législature.

M. le Président Lionel Winkler donne tout d'abord lecture de la lettre de démission de Mme Charlotte Chevallier, secrétaire du Conseil communal, et ensuite de la lettre de démission de Mme Jacqueline Burri Gagnat, secrétaire suppléante.

Vivement la retraite ! Ceci étant dit, voilà, il paraît que toutes les bonnes choses ont une fin et même si les carrières respectives de nos deux secrétaires ne sont pas encore terminées au sein de notre Conseil, M. le Président ne peut que prendre acte de leurs démissions.

Il y aura donc lieu, dès aujourd'hui, de commencer les recherches pour retrouver deux nouvelles perles rares, ô combien précieuses pour la bonne marche du Conseil. L'appel est donc lancé dès ce jour aux différents groupes politique du Conseil, à votre entourage, au sein de la population : nous devons remplacer nos deux secrétaires. Mme Chevallier se tient bien entendu à la disposition de quiconque souhaite des informations sur le travail effectif des secrétaires, leur cahier des charges, sur le fonctionnement du Bureau et du Conseil, etc. Toutes les informations pourront être obtenues auprès de Charlotte, auprès de Mme Burri Gagnat, auprès du Bureau ou auprès de M. le Président si nécessaire.

Il n'y a pas d'autres correspondances pour ce soir.

M. le Président Lionel Winkler a omis de donner la parole à M. Yves Depallens qui désirait intervenir. Il s'en excuse patement auprès de lui, car M. Depallens lui en avait parlé, mais M. le Président a oublié d'en tenir compte dans son ordre du jour personnel.

M. Yves Depallens souhaite intervenir au sujet du site internet du Conseil. M. le Président lui donne donc bien volontiers la parole concernant les informations que M. Depallens tient à apporter.

M. Yves Depallens déclare que cela fait bientôt 3 ans que le travail sur la nouvelle version du site du Conseil communal a débuté, et il a le plaisir et l'honneur, au nom de la CCO, commission qui maintenant travaille à 10 personnes, et dont il est le Président pour cette année, d'annoncer le lancement, au début de l'année prochaine, de la version mobile du site internet.

Après avoir évoqué toutes les possibilités que le site offre pour faciliter le travail des membres du Conseil, il présente ce que sera la version mobile du site internet, à savoir le travail à partir des tablettes androïdes, tablettes iPad et iPhone.

Au terme de sa présentation, M. Yves Depallens remercie l'ensemble des membres de la CCO qui ont travaillé sur ce projet depuis deux ans et la sous-commission informatique qui s'en est également occupée, ainsi que M. le Président pour lui avoir laissé la parole pour présenter cette version mobile en guise de cadeau de Noël.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Yves Depallens pour cette présentation.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il y a une communication de la Municipalité, et c'est M. le Municipal Christian Neukomm qui va s'exprimer au nom de la Municipalité.

Il s'agit d'une communication de la Municipalité au Conseil communal relative au processus en cours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal suite à l'approbation préalable du Plan général d'affectation (PGA), et M. Christian Neukomm en donne lecture :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Par sa communication du 9 septembre 2015, la Municipalité informait votre Conseil du nombre de recours enregistrés auprès du Tribunal cantonal, consécutivement à la notification aux différents opposants de la décision d'approbation préalable du PGA par le Département compétent. Pour rappel, dix-neuf recours ont été réceptionnés, dont notamment un pourvoi émanant de l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

A ce jour, trois recours ont été retirés et/ou déclarés irrecevables. Parmi les seize autres restants, cinq ont déjà fait l'objet du dépôt de nos écritures, dans un délai imparti au 30 novembre 2015. En ce qui concerne les onze pourvois restants, une prolongation du délai d'un mois pour déposer les observations a été requise auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal ; le travail relatif à la rédaction des déterminations se poursuit ainsi et il est prévu de le mener à terme d'ici la fin de cette année. On rappellera que, formellement et dans le cadre de l'instruction des différents recours, il y a deux autorités intimées appelées à se déterminer :

- Pour la Commune de Montreux, le Conseil communal qui, selon les conclusions votées dans le préavis sur le PGA, est représenté par la Municipalité ;

- Pour le Canton de Vaud, le Département du Territoire et de l'Environnement (DTE), auquel appartient le Service du développement territorial (SDT).

En ce qui concerne plus particulièrement le recours déposé par l'Office fédéral, celui-ci compte parmi ceux qui ont fait l'objet d'une demande de prolongation du délai pour déposer nos observations. En effet, les griefs invoqués par cet office nécessitent un contrôle extrêmement fin de notre part, en constatant que la lecture du territoire effectuée par la Confédération, quand bien même elle est appréhendée avec la plus grande attention, révèle certaines inexactitudes qui justifient une intervention soigneusement documentée de notre part.

Pour sa part, le SDT a déposé ses déterminations relatives, entre autres, au recours interjeté par l'ARE et ses conclusions invitent le Tribunal cantonal à rejeter le recours de l'ARE, avec suite de frais et dépens. Maintenant leur politique cantonale par une position sans équivoque, les instances cantonales confirment à nouveau la conformité du plan d'affectation avec les dispositions de la LAT.

En parallèle, la Municipalité, qui reste l'autorité compétente en aménagement du territoire et qui aura la charge d'application du PGA, a d'ores déjà pris contact avec l'ARE avant de déposer sa réponse à la Cour, en vue de clarifier le mode de compensation des zones d'affectation permettant d'assurer la compatibilité du PGA avec le droit fédéral.

La Municipalité ne manquera pas de renseigner votre Conseil au fur et à mesure des évolutions de cet important dossier.

En conclusion, nous vous demandons et nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication. »

M. le Président remercie M. le Municipal et demande à notre huissier, par l'intermédiaire de nos scrutateurs, de distribuer la communication écrite qui vient d'être lue à l'instant.

Il n'y a pas d'autres communications.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux postulats et une interpellation ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le premier postulat, déposé par M. Florian Chiaradia, porte le titre : « Pour un centre-ville convivial ».

Le deuxième postulat, déposé par M. Olivier Raduljica, porte le titre : « Pour une journée hebdomadaire végétarienne dans les réfectoires scolaires montreusiens ».

L'interpellation émane de M. Vincent Tschopp et porte le titre : « Bâtiments vides de la commune de Montreux, notamment Held ».

Les postulats et l'interpellation seront traités aux points 9 et 10 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le préavis No 37/2015 relatif au budget communal ordinaire pour 2016. (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Lionel Winkler propose de procéder de la manière suivante : après avoir entendu le président-rapporteur s'il le souhaite, nous aurons tout d'abord une discussion générale sur le texte du préavis, c'est-à-dire les pages 1 à 16 du document présenté par la Municipalité, puis nous procéderons ensuite à un examen chapitre par chapitre du budget.

Il demande si cette manière de faire suscite un commentaire ? Ce qui n'est pas le cas, nous procéderons donc ainsi.

La discussion générale est ouverte sur les pages 1 à 16 du préavis.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ce qui concerne le budget pris dans sa globalité, le groupe Montreux Libre n'a pas grand-chose à dire de plus que ce qui a déjà été dit, puisque ce document est très semblable à celui de l'année dernière. C'est sans doute un bon signe de stabilité même si, faut-il le souligner, le résultat formel est déficitaire.

Considérant la faiblesse de la marge d'autofinancement par rapport à l'importance du volume des investissements prévus ou prévisibles, nous avons demandé lors du débat préliminaire comment notre commune ferait pour financer ses projets. La seule réponse semble être l'emprunt. Actuellement les taux sont bas, il serait toutefois intéressant de se demander si la réponse sera toujours la même lorsque les taux d'intérêts prendront l'ascenseur.

Il serait donc opportun que la Municipalité ou la CoFin, lors du prochain budget, développe un peu plus le chapitre « Intérêts passifs » et fournisse une vision à long terme de la politique financière dans notre commune.

Le groupe Montreux Libre souhaite de plus insister sur deux éléments particuliers qui ont été traités par la CoFin dans le rapport. D'une part il s'agit du chapitre intitulé "Frais de transports - sites contaminés". Le groupe Montreux Libre s'étonne, en effet, de ce que la Municipalité passe par la voie budgétaire pour un dossier aussi complexe.

Par la voix de notre collègue Christophe Privet, nous étions intervenus auprès de la Municipalité suite au scandale de la dispersion des lixiviats dans les airs et des risques de fuite. Une résolution avait été votée par notre Conseil.

Montreux Libre par conséquent partage l'opinion de la CoFin, selon laquelle un tel projet doit faire l'objet d'un préavis soumis à une commission ad hoc.

D'autre part, le chapitre intitulé "TVA et taxe au sac" a aussi, en particulier, retenu notre attention. En effet, la question de savoir dans quelle mesure une taxe peut être soumise à la TVA est complexe.

J'en profite juste à ce sujet, pour compléter le rapport de la Commission des Finances en citant la référence de l'arrêt qui est cité, à savoir 141.II.182. Cela aidera le juriste à qui la Municipalité confiera l'avis de droit. Evidemment c'est une question éminemment complexe et l'arrêt Billag étant rédigé en allemand, je comprends tout à

fait que la Commission des Finances ne se soit pas directement elle-même intéressée à lui, et du coup cela justifie d'autant plus de confier le mandat à un expert fiscaliste.

C'est donc avec ces petites réserves que le groupe Montreux Libre vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter le projet de budget 2016 ».

La discussion générale est toujours ouverte.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR se permet de faire les réflexions qui suivent. L'analyse du budget 2016 et plus généralement la situation financière de notre commune permet de faire les constatations suivantes :

Le budget 2016 prévoit une marge d'autofinancement de 3,9 millions. Celle-ci devrait être augmentée, car une marge d'autofinancement supérieure nous permettra de pouvoir réaliser, dans de bonnes conditions, le plan d'investissements prévu et ainsi maintenir et développer l'attractivité de notre commune.

La solution passe par des réductions de charges et l'augmentation de l'efficacité de l'administration communale.

Pour se faire, la seule recette est une remise en question des dépenses de chaque service, notamment lors du renouvellement des postes de travail et lors de l'octroi des subventions.

Nous proposons d'accepter le budget 2016, mais nous encourageons la Municipalité à entreprendre des mesures d'économie et de réaliser ainsi un exercice comptable 2016 avec des dépenses sensiblement inférieures au budget.

Merci pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,

Le budget pour l'année 2016 pourrait être qualifié de « copier-coller » par rapport à celui de l'année précédente.

Mais un tel raccourci serait injuste au vu du travail fourni par notre Municipalité et ses services, afin de gérer au mieux cette maîtrise des coûts par habitant, qui malheureusement ne cessent de croître.

Avec un léger déficit ainsi qu'une marge d'autofinancement en très légère augmentation, l'exercice peut être qualifié de réussi, mais il appelle néanmoins à certaines préoccupations, ces préoccupations étant des économies.

Je ne reviendrai pas en détail sur les principaux points de ce budget 2016, la Commission des Finances ayant eu toutes les réponses à ses interrogations. Le rapport de cette commission exprime parfaitement l'ampleur du travail effectué par les commissaires dans une attitude constructive et respectueuse.

La situation économique - et là vous me permettez cette petite déviation par rapport au budget 2016 - devient de jour en jour un peu plus tendue et notre ville n'échappe pas à cette règle, ce qui aura inexorablement un effet sur les futures recettes si nous ne réussissons pas à rendre Montreux attractive, tant pour ses habitants que pour ses commerces et entreprises. La Municipalité l'a bien compris et heureusement nous poursuivons nos investissements nécessaires dans l'optimisation et l'entretien de nos infrastructures et de notre patrimoine.

Mais il ne faut pas perdre de vue que de très gros défis nous attendent dans peu de temps à l'orée 2017.

Je n'en citerai qu'un, pour l'exemple : le 2M2C et sa mise à niveau. Un choix crucial pour l'avenir social, culturel et économique de notre ville. Un choix ou plutôt des choix qui ne sauront se faire sans une vue globale de la finalité des projets et des coûts. Des choix disais-je, des choix importants et lourds de conséquences si mal évaluées.

Le groupe UDC constate avec satisfaction la collaboration efficace entre la Municipalité et la Commission des Finances dans le désir commun d'optimiser le processus de transparence des différentes lignes budgétaires de subventions en reprenant tels quels les souhaits de sa sous-commission.

Fort de ce que j'ai exprimé ici, le groupe UDC, à l'unanimité, acceptera le budget 2016 tel que présenté dans ce préavis et vous encourage, chères et chers collègues, à en faire de même.

Je vous remercie pour votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie la Commission des Finances pour son travail et salue le fait que le rapport du président a été accepté à l'unanimité.

Ce budget 2016 est le fruit d'un bon travail de recherche de consensus aussi bien à la Municipalité qu'en commission.

Pour finir, et comme déjà évoqué dans mon intervention préalable sur le budget, suite à l'abaissement de la nature des charges 31, nous resterons attentifs à ce que l'entretien général de notre patrimoine ne soit pas délaissé à cause des nombreux investissements en cours et des nombreux projets annoncés.

Merci pour votre attention ».

La discussion continue.

M. le Municipal Pierre RoCHAT tient tout d'abord à remercier les personnes qui viennent de s'exprimer, ainsi que la Commission des Finances pour son excellent travail et le très bon climat qui a régné dans le cadre de ses travaux. C'était tout à fait agréable et le travail a pu s'effectuer d'une manière efficace.

Il aimerait relever, au gré des différentes déclarations qui ont été faites, et saluer la qualité de ces déclarations, car l'on est complètement en phase, avec bien sûr des petites nuances ou des tendances un peu différentes, pour constater qu'effectivement on a un léger déficit, que l'on a une marge d'autofinancement correcte, ce qui est tout de même rassurant, parce que l'on pourrait avoir un déficit et une marge d'autofinancement négative.

On est donc dans un contexte d'équilibre, c'est ce que M. le Municipal Pierre Rochat rappelle régulièrement, et qu'il peut rappeler par rapport à la séance de novembre.

On est dans un contexte de charges contenues, la Municipalité contient ses charges. Elle va donc dans le sens de ce qu'invite à faire le groupe PLR, c'est-à-dire de veiller à ne pas dépasser les charges. En même temps on va veiller à maintenir les subventions qui sont acquises, mais à ne pas trop en dépenser. Il y a aussi des investissements importants qu'il faut prendre en compte.

Il y a une chose qui n'a pas été dite, et M. Pierre Rochat aimerait le dire. C'est qu'en fait, et cela a été relevé en commission, les recettes sont stables et régulièrement modestement à la hausse. Il dit cela car c'est important, on n'est pas dans un contexte avec des perspectives d'un risque que les recettes chutent brutalement. On est dans un contexte relativement stable par rapport à cela.

Mais par ailleurs, c'est vrai, cela a été rappelé, on est une commune étendue, donc il y a beaucoup de charges, c'est donc un ménage assez difficile à gérer. M. le Municipal Pierre Rochat profite de le redire à l'intention de la presse notamment, la commune de Montreux ne vit pas dans l'opulence, la commune de Montreux est une commune qui doit serrer les boulons pour fonctionner, mais elle le fait, arrive pratiquement à l'équilibre et il s'en réjouit.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président Lionel Winkler ouvre maintenant la discussion de détail, chapitre par chapitre, en commençant par :

Les résumés des charges et revenus par nature : pages 1 à 3 de la brochure détaillée du budget 2016.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Plan des dépenses d'investissement et la structure comptable : pages 4 et 5

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 1

Administration générale : pages 6 à 23

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 2

Finances : pages 24 à 29

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3

Domaines et bâtiments : pages 30 à 49

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4

Travaux : pages 50 à 65

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5

Administration des écoles : pages 66 à 73

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6

Police : pages 74 à 77

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7

Service administratif : pages 78 à 87

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8

Services industriels : pages 88 à 89

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, c'est à l'unanimité que nous vous prions de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 37/2015 de la Municipalité du 9 octobre 2015 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2016,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2016.

Le vote de la commission était unanime : 10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.2 sur le préavis No 38/2015 relatif à l'adoption du budget 2016 du Fonds culturel Riviera. (Rapp : M. José Jorge) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. José Jorge, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 38/2015 de la Municipalité du 9 octobre 2015 au Conseil communal relatif à l'adoption du budget 2016 du Fonds culturel Riviera,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'adopter le budget 2016 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.3 sur le préavis No 39/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'000.- au maximum pour le financement de l'assainissement du couplage chaleur-force de la piscine de la Maladaire afin de le rendre conforme aux normes de l'Office fédéral de l'environnement, OPair (ordonnance de la protection de l'air). (Rapp : M. Armin Gote) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. le Président Lionel Winkler profite de la venue de M. Armin Gote devant l'assemblée pour ouvrir une petite page du carnet rose du Conseil communal, en félicitant M. Gote ainsi qu'Irina pour la naissance de leur petite fille Julia.

M. le Président demande à M. Gote de transmettre également des sincères félicitations à la maman, à qui nous souhaitons beaucoup de bonheur pour cet heureux événement.

Applaudissements de l'assemblée.

Les dures réalités du Conseil reprenant vite le dessus, M. le Président Lionel Winkler demande à M. Armin Gote s'il souhaite rajouter quelque chose au sujet de son rapport, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Armin Gote, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 39/2015 de la Municipalité du 9 octobre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'000.- au maximum pour le financement de l'assainissement du couplage chaleur-force de la piscine de la

Maladaire afin de le rendre conforme aux normes de l'Office fédéral de l'environnement, OPair (ordonnance de la protection de l'air),

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'assainissement du couplage chaleur-force de la piscine de la Maladaire afin de le rendre conforme aux normes de l'Office fédéral de l'environnement, OPair (ordonnance de la protection de l'air) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 340'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 354.3312 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.4 sur le préavis No 40/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- au maximum pour l'achat de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'Avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374 de Montreux (Rapp : M. Kastriot Ramiqi) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Kastriot Ramiqi, président-rapporteur de la commission, relève qu'il y a une inexactitude au niveau de la date, par rapport au préavis. Dans les conclusions, à la page 2 du rapport, il s'agit d'un préavis du 30 octobre 2015 et non du 24 novembre 2015.

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis.

Ce parking va devenir domaine privé communal, et sera mis à disposition de notre population en location.

Par contre, nous restons dubitatifs sur le rendement à la location.

Nous sommes toujours perplexes sur ce droit d'emption indexé. Quinze ans de location à CHF 75'000.00 soit un total de CHF 1'125'000.00 de location versée à ce jour. Pourquoi n'est-il pas dégressif, pourquoi le loyer ne grève-t-il pas tout ou partie du prix d'achat ?

Cette transaction immobilière met un point final avec la promotion de la Résidence Belmont. Pourquoi n'a-t-on pas profité de régler les derniers points litigieux, pour mémoire un grand moment de l'urbanisme montreu sien.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il ressort de l'examen de ce préavis que Montreux a tout à gagner à cette acquisition. La maîtrise foncière de cette zone est un plus indéniable en vue du développement futur du terrain de l'hôpital.

Mais indépendamment de ce qu'il adviendra de cette parcelle, cette acquisition est déjà fort intéressante. A titre de comparaison, des places de parc en ouvrage coûtent généralement le double de ce qui nous est proposé ici, que l'on nous signale par ailleurs en très bon état.

D'autre part, le rapport nous montre une intéressante rentabilité de 4%. A l'heure des taux négatifs, ce n'est pas négligeable. Ce d'autant plus que le revenu locatif est assuré à 100 % d'ici le départ de l'hôpital.

Pour couronner le tout, la possibilité de construire deux étages supplémentaires offrirait, le cas échéant, d'intéressantes perspectives.

Les Verts soutiendront donc la possibilité de la commune à faire valoir son droit d'emption, et suivront les recommandations de la commission.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Kastriot Ramiqi, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 40/2015 de la Municipalité du 30 octobre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- au maximum pour l'achat de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'Avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374 de Montreux,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir 47 places de parc en ouvrage, sises à l'Avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle no 374, actuellement louées par la Fondation de l'Hôpital de Montreux, à savoir :

- feuillet PPE 374-86 à 374-132, niveau supérieur, places de parc nos 1 à 47, lots 86 à 132 du plan ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- au maximum ;
 3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
 4. d'amortir partiellement cette dépense par le prélèvement d'un montant de CHF 799'000.- sur la provision no 9281.471 « aménagement de places de parc » ;
 5. d'amortir le solde de cette dépense, soit un montant de CHF 1'001'000.- au maximum, par prélèvement sur la réserve générale pour investissements futurs (compte no 9282.001) ;
 6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le vote de la commission : 8 oui, 0 non, 2 abstentions, 0 bulletin blanc.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

6.5 sur le préavis No 41/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'135'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc et l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du collège de Montreux-Ouest. (Rapp : M. Bassam Degerab) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Bassam Degerab, président-rapporteur de la commission signale une erreur qui lui a échappé ainsi qu'aux commissaires qui ont relu ce rapport. Au début du rapport, il s'agit bien de Monsieur le Président et non pas de Madame la Présidente.

M. le Président Lionel Winkler répond à M. Bassam Degerab qu'il ne lui en tiendra que "moyennement" rigueur !

La discussion est ouverte.

M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis.

Ce crédit d'investissement permettra l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du collège de Montreux-Ouest et la réalisation d'une installation photovoltaïque en toiture.

Cette installation couvrira la toiture de l'établissement, elle sera assez puissante pour couvrir tous les besoins en énergie de ce bâtiment, le surplus sera revendu en le réinjectant dans le réseau.

Cette production énergétique est la première sur notre commune qui rassemble toutes les initiatives qui permettent aux utilisateurs d'échanger directement des services ou de mutualiser leurs biens, sans passer par des intermédiaires. Son essor est dû à l'utilisation des nouvelles technologies. Elle répond également au désir de pratiques écologiques locales.

Je vous remercie pour votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Bassam Degerab, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 41/2015 de la Municipalité du 30 octobre 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'135'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc et l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du collège de Montreux-Ouest,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc et l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du collège de Montreux-Ouest ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'135'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement sur une période de 25 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 352.3312 ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

La commission a accepté ce préavis par 10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.6 sur le préavis No 42/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.- au maximum, sous déduction de participations à recevoir pour le financement des travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle. (Rapp : M. Christian Gaignat).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Florian Despond déclare qu'il avait prévu de dire qu'il retirait sa carte pour le vote, mais étant donné qu'il pourrait avoir un conflit d'intérêt, à l'avenir il s'abstiendra pour ce vote.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Florian Despond et déclare que l'on prend note de sa récusation.

La discussion est toujours ouverte.

M. Vincent Haldi donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En tant que membre du comité de l'Association pour la protection des sites montreusiens (APSM), je déclare par la même mes intérêts.

Je tiens à saluer l'intérêt que porte la commune à notre patrimoine, qui n'hésitera pas à déboursier CHF 320'000.00 sous déduction de perceptions, à la réfection de toitures de chalets d'alpage, dans les règles de l'art des tavillonneurs.

En déplorant que l'on ne fasse pas preuve d'autant de zèle et d'exemplarité quant à l'entretien du patrimoine de la ville sur les bas de la commune, où l'on n'hésite pas, sur des bâtiments communaux de note 3, à remplacer des portes d'origine par des modèles en acier galvanisé, à poser des fenêtres en PVC et autres.

Un exemple parmi d'autres, l'édifice où se trouvait l'ancien Auditorium au sein du grand hôtel de Territet, propriété de la commune, qui recèle les vestiges architecturaux uniques d'un patrimoine "Belle Epoque", qui se trouve aujourd'hui dans un état alarmant, d'une valeur patrimoniale et au potentiel touristique au combien plus emblématique de la ville de Montreux, que quelques chalets d'alpage.

Merci de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Gagnat, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 42/2015 de la Municipalité du 30 octobre 2015 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.- au maximum, sous déduction de participations à recevoir pour le financement des travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoressa et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoressa à la suite de dégâts causés par la grêle,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection des toitures des chalets d'alpage de la Pacoresse et de la Plagniaz, ainsi que le chalet locatif du grenier de la Pacoresse à la suite de dégâts causés par la grêle ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 320'000.- au maximum, sous déduction de participations à recevoir ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte de bilan 9282.001 « *Réserve générale pour investissements futurs* » ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

7.1 No 43/2015 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'900'000.- au maximum, pour la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex (date de la commission : le mardi 5 janvier 2016 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux) ;

La discussion préalable est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je déclare d'abord mes intérêts, je suis vice-président de la Société des Intérêts des Avants, ainsi que président de Vaud Libre, qui lancera prochainement une initiative sur le financement des infrastructures scolaires.

Montreux Libre éprouve une grande retenue à la lecture de ce préavis.

Nous aimerions rendre attentif ce Conseil à plusieurs enjeux liés à ce projet de rajout de trois classes à Chernex.

Tout d'abord, le prix : CHF 1'900'000.- pour trois classes, sans autre ajout, cela met la classe supplémentaire à CHF 633'000.-, si mes calculs sont bons, un prix très élevé, sachant que le coût moyen d'une classe construite aujourd'hui dans le canton de Vaud est, selon les statistiques, plutôt aux alentours de CHF 300'000.-.

Ensuite, nous souhaitons rappeler que nous avons actuellement deux classes vides aux Avants, avec une petite salle de gymnastique, salle des maîtres (la SIA y tient toutes ses séances de comité), préau couvert, appartement de fonction pour conciergerie entièrement rénové récemment par la commune et accès à un terrain de sport.

Tous les jours, des enfants descendent des Avants pour rejoindre le collège de Chernex, avec une personne rémunérée assurant l'accompagnement sur chaque

trajet du MOB. Cet accompagnement, obligatoire, est entièrement à la charge de la commune.

Dernièrement, la SIA ainsi que de nombreux parents des hauts, du côté des Avants mais aussi du Vallon de Villars, ont écrit à la Municipalité, à la direction des écoles et au Département de l'instruction publique, pour signaler que les prévisions d'enfants en âge de scolarité dans les années à venir justifiaient probablement la réouverture d'au moins une classe aux Avants.

Le collège de Brent a deux grandes salles, (dont une seule est utilisée), une très belle salle de rythmique qui a été rénovée l'année dernière, ainsi qu'une salle de maître qui pourrait servir de cantine. Par ailleurs, il y a un grand appartement de fonction. On le constate, il existe donc actuellement trois classes vides, aux Avants et à Brent.

De notre point de vue, tout devrait être fait pour faire revenir des classes d'enfants dans les infrastructures existantes, à Brent et aux Avants, plutôt que de se lancer dans un investissement très important.

Mais il y a encore un autre aspect qu'il faut évoquer : c'est la vie des villages.

Avec la tendance toujours plus centralisatrice de l'enseignement vaudois, les villages perdent leurs écoles. Jusqu'à quand accepterons-nous cette disparition des classes de villages, symboles de la vie, de l'âme villageoise et d'une forme de philosophie de vie ?

Faut-il donc que même nos plus petits deviennent des pendulaires dès leur plus jeune âge ?

Nous pensons que le cas que nous aurons à débattre en commission, puis en plénum, doit nous permettre de déterminer jusqu'où nous voulons aller, soit dans la centralisation, soit dans la défense d'une décentralisation minimale en faveur des villages et de leurs enfants.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. le Municipal Alain Feissli, sans entamer ce soir un débat de commission, tient simplement à dire que la Municipalité partage sur le fond naturellement les préoccupations émises par M. le Conseiller Gétaz, en ce sens qu'il tient vraiment à cœur à la Municipalité, et M. Feissli croit que cela est démontré dans l'ensemble de leurs planifications scolaires, de maintenir, à chaque fois que cela est possible, l'ensemble de nos enfants dans les villages et il croit que la Municipalité en fait la démonstration.

Pour le surplus, la Municipalité aura l'occasion d'amener un certain nombre d'éléments de détail en commission.

La discussion préalable est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. François Pochon

Membres : MM. Patrick Aubort, Florian Chiaradia, Raphaël Corbaz, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Anthony Huys, Franco Meichtry.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

7.2 No 44/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 110'000.- au maximum pour le déplacement et l'agrandissement de la place de jeux de l'espace plein air de la Foge sur la parcelle communale No 8158 (ex-jardins familiaux) (date de la commission : le jeudi 17 décembre 2015 à 20 h. 00, à la route de Brent à Chailly) ;

La discussion préalable est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence SOC : M. Roland Rimaz

Membres : Mmes Juliane Baumann, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito, Bibiana Streicher, MM. Ihab Al Jundi, Bruno Femia, Rolf Gosewinkel, Kastriot Ramiqi, Heinz Schoeneich.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Pour les deux points suivants de l'ordre du jour, soit le 7.3 et le 8.1, au vu de l'unité de matière, les deux préavis 45/2015 et 46/2015 seront discutés ce soir parallèlement et traités ensuite par la même commission. Deux rapports distincts seront néanmoins présentés au Conseil.

7.3 No 45/2015 relatif à la fixation du taux d'activité, à la rétribution et aux indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2016 – 2021 (date de la séance d'information le jeudi 17 décembre 2015 à 19 h. 00 et date de la commission : le mardi 5 janvier 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

8. RAPPORTS - PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 No 46/2015 relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la motion de M. Pierre-André Spahn intitulée « Modification du règlement fixant les conditions du droit à la retraite des municipaux », prise en considération le 8 octobre 2008, ainsi qu'à la motion de M. Olivier Blanc intitulée « Pour une réforme du système de retraite des membres de la Municipalité », prise en considération le 31 août 2011 (date de la séance d'information le jeudi 17 décembre 2015 à 19 h. 00 et date de la commission : le mardi 5 janvier 2016 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Pierre RoCHAT remercie M. le Président Lionel Winkler de lui donner l'occasion d'une brève introduction relative à ce préavis et rapport-préavis, qui ont été bien liés, et il en remercie M. le Président.

En fait, tous l'auront bien compris à la première lecture, la Municipalité demande au Conseil par le premier préavis le respect du statut quo pour ce qui est de la rémunération de la Municipalité et aucune modification sur le taux d'activité. Mais comme ils sont liés évidemment qu'une discussion qui aboutira à une modification sur

le rapport-préavis qui suit, pourrait amener à devoir reconsidérer certaines choses au niveau du préavis sur les rémunérations.

La réforme proposée est ici aussi importante qu'attendue. Tous s'en souviennent c'est en février 2011, après de longs débats en commission, que la Municipalité a décidé de retirer son préavis parce qu'il y avait un certain nombre d'incertitudes et de choses qu'il y avait lieu de corriger, ensuite est venue encore la motion Blanc qui amenait des interrogations et des propositions pour revoir un certain nombre de points.

En fait, ce projet concernant la prévoyance de la Municipalité répond aux soucis, souvent exprimés dans cet hémicycle du Conseil communal, mais aussi au sein de la Municipalité depuis de nombreuses législatures, de pérenniser un système, un système qui est digne, correct et motivant.

M. le Municipal Pierre Rochat pense, qu'à l'heure où l'on entend beaucoup parler de motivation à aller dans des exécutifs ou à exercer des activités politiques, que Montreux peut s'honorer d'avoir un système qui assure aux élus qui assument une certaine activité d'avoir un système correct en matière de prévoyance.

M. Pierre Rochat aimerait préciser aussi, pour en fait résumer et donner une idée du projet global, qu'il est conforme et respectueux du droit supérieur notamment au sens de la législation LPP et de l'Assurance invalidité, donc il est plus conforme ou plus respectueux de ces règles que précédemment, ce qui est une amélioration. Il répond très clairement, peut-être pas totalement par rapport aux attentes des motionnaires, mais il répond clairement aux motions Spahn et Blanc.

M. le Municipal Pierre Rochat insiste aussi sur le fait, et on aura l'occasion de le découvrir en commission, qu'il est passablement moins onéreux pour la collectivité publique, c'est de l'ordre en manière actuarielle de 30% inférieur aux coûts du système actuel. Il introduit une mixité, une souplesse qui répond spécialement bien aux besoins et attentes actuelles. On introduit une indemnité de départ qui permet justement à des municipaux encore jeunes qui arrêtent leur activité de pouvoir se réinsérer dans la vie professionnelle, il introduit des notions de libre passage.

Encore une fois, tous ces thèmes sont intéressants et vont amener très certainement un solide débat en commission. Pour sa part M. le Municipal Pierre Rochat s'en réjouit parce que c'est un sujet sérieux, mais il espère que l'on arrivera à trouver un consensus pour pouvoir faire avancer cette proposition.

La discussion préalable est ouverte.

M. Olivier Blanc donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis évidemment satisfait que la Municipalité ait, enfin, répondu à ma motion, prise en considération il y a tout de même plus de quatre ans.

La réponse, je dois le dire, ne me satisfait pas pleinement.

La part couverte par une assurance a été sensiblement augmentée, ce qui est bien et va dans le sens de ma motion.

Je salue également l'introduction d'une indemnité en capital, donc de départ, qui devrait faciliter le retour à une vie professionnelle "normale" d'un municipal quittant sa fonction.

En revanche, le maintien d'une rente annuelle qui complète les prestations de la prévoyance professionnelle ne me paraît pas heureux. Ce système est bancal, parce qu'il lèse les municipaux qui ne seraient pas réélus après une législature ou qui, sans être invalides, renoncent à leur fonction pour des raisons de santé.

Bref, je regrette pour ma part que la Municipalité n'ait pas opté pour un système de prévoyance classique.

Enfin, je trouve curieux de supprimer la rente annuelle d'un municipal qui a fait l'objet d'une mesure de révocation. En effet, la révocation peut notamment intervenir en cas d'incapacité d'un municipal. Elle n'est donc pas toujours liée à une faute.

Je vous remercie de votre attention et je me réjouis des travaux de commission. Merci ».

La discussion continue.

M. Christophe Privet relève que, comme on l'a peut-être aperçu dans le rapport de la Commission des Finances, c'est un sujet qui a été abordé du fait que l'on se rend très bien compte en lisant actuellement les comptes de la commune, que l'on n'est de loin pas en train de couvrir cette masse assurée aux anciens municipaux.

Dans les discussions, une chose est sortie, enfin du côté de M. Privet, c'est que Montreux est une des rares villes encore à offrir à ses municipaux sortants de telles conditions financières favorables. Il prend l'exemple de Vevey : Vous quittez la Municipalité, vous avez trois mois d'indemnités et après vous vous adressez à la Caisse de chômage si nécessaire.

Encore dernièrement, le canton du Valais a revu tout son système, a augmenté les salaires des municipaux ou des Conseillers d'Etat, pour leur offrir la possibilité de pouvoir verser leurs cotisations à des caisses de retraite.

Donc, personnellement, M. Christophe Privet rejoint M. Olivier Blanc sur les quelques remarques "pas très positives" qu'il a faites sur certains points, et il espère que la commission y sera attentive.

La CoFin aussi a discuté un peu de cette problématique, et on a pu lire dans le rapport, que les collègues de M. Privet suggèrent fortement à la commission de s'adjoindre peut-être, comme le permet la nouvelle Loi sur les communes, les avis d'un expert indépendant, ce qui évitera de revivre un peu ce qui a eu lieu dans la commission précédente qui avait discuté de ceci, pour éviter de revivre des amendements qui ne seraient pas corrects ou des discussions qui ne correspondraient pas aux possibilités qu'offre la loi dans le cadre de ce projet.

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. Yanick Hess pense que tout à l'heure M. le Président va mentionner les commissaires qui vont étudier cet objet, et il demande à ces différentes personnes de se réunir autour de la table municipale, afin de pouvoir convenir d'une date qui arrange tout le monde, parce qu'un des motionnaires à une séance du SIGE au même moment, et sauf erreur le Municipal l'a annoncé, effectivement un expert pourrait être associé aux différentes questions qui seraient relatives à cet objet.

M. Yanick Hess remercie toutes les personnes concernées de se retrouver à la table municipale à la fin de la séance.

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat tient à apporter juste une petite précision, en complément aux propos qu'il a tenus toute à l'heure, ceci par rapport à l'intervention de M. Christophe Privet.

En fait on est bien en phase, les autres communes citées comme Vevey et d'autres collectivités publiques valaisannes ont choisi un autre raisonnement, qui peut être analysé, qui est d'augmenter les revenus des municipaux, des représentants de l'exécutif. C'est une piste qui a été évoquée, mais qui présente un certain risque, parce qu'ensuite les limites de réassurance auprès de la LPP ou d'autres assurances sont limitées au sens de la LPP, et ne permettent pas forcément d'aller au-delà d'un certain montant.

Donc, on prend tout de même le risque en fait de ne pas garantir un revenu suffisant par rapport au fait que le représentant de l'exécutif en question a sacrifié une partie de sa carrière professionnelle. C'est un mécanisme un peu complexe que l'on aura vraiment l'occasion d'analyser sérieusement en commission. Mais encore une fois, c'est très lié, ce que l'on enlèverait, pour faire comme les exemples qui ont été cités, au système de prévoyance et bien il faudra le mettre dans la rémunération. Mais ce n'est pas certain que cela serve à de la prévoyance, il y a là un petit risque potentiel. Raison pour laquelle le système qui est proposé par la Municipalité lui paraît être un système équilibré et protégeant ou assurant une certaine qualité de prévoyance professionnelle pour les représentants de l'exécutif qui ont un statut un peu particulier.

M. le Municipal Pierre Rochat s'excuse auprès de M. le Président Lionel Winkler d'avoir été un peu long, mais maintenant il en a terminé.

M. le Président répond qu'il n'y a aucun souci et remercie M. le Municipal pour les précisions apportées.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis et ce rapport-préavis :

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mmes Carola Fastiggi, Prisca Gaillet, Laurence Sierro, MM. Olivier Blanc, Jean-Bernard Kammer, Olivier Raduljica, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Franklin Zakine.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

8.2 No 47/2015 relatif à la réorganisation de l'office du sport et des installations sportives, à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.- au maximum au budget 2016 en faveur de l'augmentation du taux d'activité du poste de secrétaire de direction de l'office du sport et des installations sportives et la création d'un poste de responsable des activités sportives et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Yves Depallens : « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir » (date de la commission : le lundi 4 janvier 2016 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce rapport.

D'entente entre la Municipalité, le Président du Conseil, le président de la commission ayant traité le postulat de M. Yves Depallens, ainsi que les membres de la commission, il a été décidé qu'ils traiteront également ce rapport-préavis No 47-2015.

La discussion préalable est ouverte quant à ce rapport-préavis.

M. Yves Depallens donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je tiens à féliciter et à remercier la Municipalité et l'office des Sports de Montreux pour la qualité de ce rapport-préavis en réponse à mon postulat.

En effet, un immense travail a été réalisé dans l'Etat des lieux avec une excellente implication des principaux acteurs du Sport montreusien. J'ai également pris bonne note de la vision de la stratégie et des priorités proposées par la Municipalité en la matière.

Cependant, permettez-moi de vous rappeler l'interrogation de base partagée par certains de mes collègues PLR qui avait motivé le dépôt du Postulat « Sport à Montreux : Etat des lieux et vision pour l'avenir ». En son temps, soit au début 2012, nous nous inquiétions que le complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly ne réponde qu'à quelques sports.

Si l'état des lieux réalisé répond parfaitement à mon postulat, je dois vous avouer que j'ai quelques inquiétudes sur la stratégie politique communale en matière de sport, plus particulièrement sur l'un des 4 axes et principes, soit les infrastructures sportives.

Bien qu'en regard du nombre de juniors toujours plus nombreux à rejoindre l'une des associations montreusiennes et que le sport montreusien se porte actuellement bien, à quand une participation d'un ou plusieurs sportifs montreusiens aux JO ou aux Championnats du monde dans leur discipline ?

A ce titre j'aurai préféré que plutôt que de s'appuyer sur le concept pour une politique du sport en Suisse adopté en 2001 par le Conseil fédéral, la Municipalité et les services concernés se réfèrent au concept proposé par le Conseil fédéral cette année concernant la relève et le sport d'élite.

La relève et le sport d'élite sont un élément important du développement général du sport. Ils ont pour corollaire l'éducation physique qui transmet d'importantes valeurs positives, promeut un style de vie sain et permet aux jeunes de s'épanouir, tant au plan sportif que personnel. Les sportifs de haut niveau titrés sont des modèles pour la jeunesse et ils contribuent au rayonnement de la Suisse à l'étranger. De plus, le sport de haut niveau constitue la vitrine du sport de masse. Il se doit donc de briller. Et nous devons lui offrir toutes les conditions pour pouvoir le faire.

La Confédération, les cantons et évidemment les communes sont tenus d'intensifier leurs efforts, avec les acteurs du sport de droit privé, dans le but d'améliorer les conditions-cadre de la relève et du sport d'élite et de coordonner efficacement les mesures.

A titre d'exemple, aucune subvention n'existe à ce jour pour soutenir les clubs d'élite. Le règlement qui permet d'aider les jeunes sportifs d'élite de Montreux âgés de 14 à 25 par l'attribution d'une bourse de soutien n'est pas assez large. En effet, pour beaucoup de sports il est déjà trop tard !

Je ne serai pas trop long dans cette discussion, avant la discussion qui aura lieu en commission, cependant permettez-moi juste de vous signaler que j'interviendrai, comme je l'ai dit, sur les infrastructures.

Si en fait, l'interrogation sur la réflexion du complexe sportif à la Saussaz répond parfaitement à mes interrogations par rapport au niveau, par rapport à l'athlétisme, si la réflexion et l'axe de développement sur la nouvelle piscine qui fera aussi office de bassin d'échauffement répondent parfaitement à la natation, j'ai quelques doutes sur la réflexion au sujet de la gymnastique de haut niveau, puisqu'il serait nécessaire, dans ce cadre-là, que plutôt que d'étudier et d'attendre la position de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique et qu'elle se prononce sur cet état, de plutôt aller de l'avant et se pencher sur la réflexion de l'infrastructure qui pourrait avoir lieu sur le parc de l'Europe où l'on pourrait faire une combinaison entre une salle pour les sports de balle, une salle pour la gymnastique de haut niveau et également le fameux donjon qui est dans les fameuses priorités.

La réflexion est simple. Je pars simplement dans une pyramide de réflexions dans une filière de haut niveau. Pour moi les trois sports de base, qui servent en fait souvent à la détection et au développement dans les autres sports, sont l'athlétisme, la natation et la gymnastique, et d'ailleurs ces trois sports on les retrouve comme sports majeurs aux JO, aussi bien en termes d'audience et d'impact marketing. Et si on y répond en termes d'athlétisme et de natation, on n'y répond pas du tout en terme de gymnastique.

Et je conclurai juste en donnant deux exemples. Le premier c'est Sébastien Loeb qui a été 8 fois champion du monde des rallyes, et qui jusqu'à l'âge de 16 ans faisait de la gymnastique artistique et il a été notamment champion de France à cet âge-là.

Un deuxième exemple, la perchiste russe Yelena Isinbayeva qui a fait de la gymnastique jusqu'à 16 ans et qui est devenue 4 fois championne du monde et 2 fois championne olympique, et qui prouve à quel point en fait les sports de base sont des réservoirs de détection pour les autres sports et qui contribuent effectivement à ce développement et à cette vision du sport pour Montreux, aussi bien en sport de masse que sur le haut niveau.

Donc je me réjouis que lors des discussion on débattenne sur l'axe des infrastructures et je vous remercie de votre attention ».

La discussion préalable est toujours ouverte.

M. le Syndic Laurent Wehrli très rapidement, parce que ces questions devront être débattues en commission, relève que c'est la raison pour laquelle la Municipalité a proposé à M. le Président Lionel Winkler, que ce travail de commission sur ce préavis soit effectué, en parallèle et en lien, avec le rapport-préavis sur les installations sportives d'un point de vue régional.

M. le Syndic croit que l'exemple de la Saussaz est l'exemple patent de ces dernières années qui montre que l'on a pu, dans cette région, développer une réflexion intercommunale pour la prise en charge des infrastructures sportives au profit de l'ensemble de la région, et une démarche communale pour les aspects de soutien aux associations sportives et au développement du sport, avec les autres actions notamment scolaires et parascolaires. Il croit que c'est bien cette combinaison des deux éléments, d'où l'intérêt que cela soit la même commission qui les traite, et en regard justement de ce que vient de dire M. le Conseiller Depallens, et qu'évidemment

c'est dans ce cadre-là que cela doit être vu aussi, et que si peut-être dans ce rapport-préavis certains éléments d'infrastructure n'apparaissent pas stricto sensu ou libéré complètement, ce n'est pas parce qu'ils ont été oubliés, mais c'est parce que justement ils doivent être réfléchis aussi d'un point de vue intercommunal, et en particulier dans le rapport sur les installations et infrastructures sportives régionales.

Quant à la proposition concernant la gymnastique de pointe, si l'on permet à M. le Syndic Laurent Wehrli de le dire ainsi, c'est une réflexion qui est aussi conduite ensemble. Il aimerait ici le rappeler et le préciser, ensemble pas simplement dans cette région, mais évidemment avec les instances cantonales, l'Association cantonale vaudoise de la gymnastique et d'autres partenaires. On peut bien imaginer qu'un tel pôle dépasse même le plan cantonal, il peut même avoir une valeur de Romandie, pour l'ensemble de la Romandie, pour l'ensemble de la Suisse occidentale, et c'est bien dans ce sens-là qu'ils travaillent, mais certainement qu'il n'est pas, à vue humaine, pour les quelques prochaines semaines ou prochains mois, mais il doit faire venir et intervenir différents partenaires, d'où peut-être, dans ce rapport-préavis, plus une évocation que des détails très précis. Evidemment ces éléments ne sont pas oubliés mais ils devront venir en temps utile et avec les partenariats qui sont en train d'être mis en place pour un tel projet très motivant au demeurant.

M. le Syndic Laurent Wehrli voulait juste apporter ces quelques précisions, et remercie d'ores et déjà la commission pour l'excellent travail qui sera fait sur ces deux préavis.

M. le Président remercie M. le Syndic d'avoir précisé le pourquoi de la même commission et relève que s'il tourne correctement les pages de son ordre du jour, il saurait où il en est et cela lui éviterait de dire n'importe quoi.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Pour la forme, M. le Président redonne la composition de la commission qui va traiter de ce rapport-préavis :

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Christian Bürki, Felice Calvo, Florian Chiaradia, Laurent Demartini, Yves Depallens, Yanick Hess, Edgar Schneider.

La discussion est ouverte sur la composition de la commission, M. Joe Filippone étant remplacé par M. Yanick Hess.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Il y a deux postulats dont seuls les titres ont été déposés ce soir. Ces deux postulats seront donc développés lors de la prochaine séance du Conseil communal, ce qui clôt le point 9 de l'ordre du jour.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

L'interpellation déposée ce soir sera traitée après les trois réponses écrites de la Municipalité qui ont été envoyées avec l'ordre du jour.

La première réponse écrite de la Municipalité concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Marcel Jost intitulée : « L'arrivée des réfugiés à l'abri PC de VINET à Clarens ».

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs de la Municipalité,

Ici ce soir, j'ai quelques mea culpa à faire concernant cette intervention.

Le premier pour avoir pris de votre temps alors que ce sujet n'est pas de la compétence de la commune et je remercie encore une fois la Municipalité d'y avoir, malgré cela, consacré du temps.

Le suivant pour les termes utilisés dans mon intervention, et pour rester dans les comparaisons animalières j'y suis allé un peu comme un éléphant dans un jeu de quilles, notamment, la comparaison avec les phoques. Croyez bien que mon but n'était nullement de comparer quelle personne que ce soit avec un phoque, mais de comparer le numéro de cirque avec ce qui s'est passé ce lundi soir à la salle de gym de Clarens. Je respecte trop n'importe quelle personne qui mérite le respect. Mais il est vrai, à la relecture de mon intervention, cette dernière pouvait laisser supposer que je manquais à mon éducation en comparant les fonctionnaires et les politiques présents à ces animaux marins alors que ce n'était vraiment pas mon but.

A la Municipalité, encore merci pour votre réponse ».

Mme Anne Saito tient à remercier ce soir M. le Syndic et le Chef de service qui ont pris la peine de répondre à ce sujet, parce qu'elle a trouvé que la réponse était très pondérée, exacte, précise et que l'on pourrait presque l'utiliser pour former les gens à l'aide aux réfugiés ou des juristes par rapport aux questions juridiques liées à la question des requérants d'asile. Alors Mme Saito les remercie encore beaucoup pour leur travail.

La deuxième réponse écrite de la Municipalité concerne l'interpellation de M. le Conseiller communal Olivier Gfeller intitulée : « Interpellation concernant les bancs publics ».

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Tout d'abord merci à la Municipalité pour cette réponse documentée. La carte jointe au texte permet de mieux se rendre compte du nombre de bancs publics qui parsèment notre commune. Que les personnes qui contribuent à leur entretien soient ici remerciées.

A ce stade, il n'y a pas lieu de s'étendre trop longuement sur ce thème, mais permettez-moi de dire encore ceci. Si l'on est en pleine forme, on prend la chose avec plus de légèreté et on a forcément l'impression que l'offre est suffisante. Pour celles et ceux qui sont entravés dans leurs déplacements, la question se pose d'une façon totalement différente. Si l'on veut être sûr que les bancs sont à Montreux en nombre suffisant et bien disposés, il faut se mettre à la place des personnes à mobilité réduites. Seule une étude permet de savoir si la situation est adéquate dans notre commune. Au sein du parti socialiste, une réflexion est en cours sur le sujet afin de revenir devant ce plénum avec d'autres propositions. Je vous remercie ».

La troisième et dernière réponse concerne la simple question de M. le Conseiller communal Alexandre Staeger relative au concept d'accessibilité de Montreux Noël.

M. Alexandre Staeger ne prend pas la parole au sujet de la réponse, mais s'agissant d'une simple question, il n'y a pas de débat. C'est la différence entre une simple question et une interpellation, raison pour laquelle il n'y a pas besoin notamment d'avoir des signatures, des soutiens pour une simple question.

M. Alexandre Staeger est bien sûr satisfait de la réponse municipale, mais même si ce n'était pas le cas il ne pourrait même pas en fait intervenir. Il ne faut donc pas ouvrir la discussion là-dessus.

M. le Président ne voulait pas ouvrir la discussion mais simplement savoir si M. Staeger était satisfait de la réponse ou pas. Effectivement le règlement précise qu'il n'y a pas lieu à discussion concernant les réponses de la Municipalité aux questions simples.

M. Emmanuel Gétaz a interpellé la Municipalité lors de la dernière séance du Conseil concernant les déplacements de terre liés au chantier notamment du tunnel du MOB aux Avants. Il lui avait été répondu qu'on lui répondrait par écrit, et il n'a pas reçu de réponse.

M. le Municipal Christian Neukomm présente toutes ses excuses à M. Emmanuel Gétaz, mais il a signé la lettre pas plus tard que la semaine dernière, alors il ne sait pas où elle est partie. Mais il peut assurer à M. Gétaz que la lettre a été rédigée en bonne et due forme. Alors, après, il y a eu peut-être eu un problème d'acheminement, mais M. Neukomm précise que dans la lettre, il a justifié le fait qu'il ne pouvait pas être répondu à cette interpellation pour la séance de décembre, mais que la réponse viendrait en février.

Cette lettre signée aurait donc dû parvenir à M. Gétaz et M. Neukomm ne comprend pas pourquoi cette lettre n'est pas arrivée. Il va donc mener une enquête et donnera à M. Gétaz des éléments de réponse dès que possible, et lui présente encore toutes ses excuses.

M. le Président Lionel Winkler remercie M. le Municipal Christian Neukomm pour ces précisions.

M. le Président donne la parole à M. Daniel Manzini.

M. Daniel Manzini relève que puisqu'il n'a pas eu l'occasion de s'exprimer au point 9 par rapport à la réponse de la Municipalité à la question de M. Alexandre Staeger, il imagine qu'il ose prendre la parole au point 10, même si c'est en rapport avec la question ou la réponse à la question de M. Staeger ?

M. le Président déclare que le point 9 concernait les motions et postulats, le point 10 concerne les interpellation et réponses de la Municipalité.

M. Daniel Manzini demande s'il interviendra alors au point 11 de l'ordre du jour ?

M. le Président répond que le point 11 concerne les Divers et Autres objets.

M. Daniel Manzini interviendra donc au point 11. M. le Président Lionel Winkler lui déclare que cela sera avec grand plaisir !

Une interpellation a été déposée aujourd'hui par M. Vincent Tschopp. Elle est intitulée : « Bâtiments vides de la commune de Montreux, notamment Held ».

Cette interpellation n'a pour l'instant qu'une signature. Selon l'art. 108, al. 2, du règlement du Conseil, elle doit être soutenue par au moins 5 membres du Conseil, ce qui est bien le cas.

M. Vincent Tschopp donne lecture du développement de son interpellation :

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers membres du Conseil,

Sur la commune de Montreux se trouvent plusieurs bâtiments appartenant à la dite, vides ou/et en attente d'affectation, notamment l'ex-menuiserie Held.

Dans ce contexte, le groupe Montreux Libre se demande quelles mesures ont été prises pour protéger ces bâtiments contre le fait d'être squattés.

De plus, quelles mesures de détection ont-elles été prises pour être rapidement informé d'une entrée non souhaitée, sachant que l'expulsion des non-désirables doit être effectuée très rapidement sous peine de ne plus être faisable de manière simple.

Une réponse orale sera suffisante. Merci ».

M. le Municipal Alain Feissli répond que malheureusement une réponse orale ne sera pas possible ce soir, la question de M. Vincent Tschopp étant assez générique et touchant l'ensemble du patrimoine communal.

M. Feissli a bel et bien en tête un certain nombre d'objets qui pourraient faire partie des préoccupations de M. Tschopp, et qui sont vides aujourd'hui, mais M. Feissli craint d'en oublier encore d'autres, donc il sera répondu par écrit à cette interpellation pour la prochaine séance.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président Lionel Winkler reprendra la parole pour la suite de la soirée, mais tout d'abord il aimerait profiter de ce point "Autres objets s'il y a lieu", juste avant M. Daniel Manzini, et il s'en excuse, pour profiter d'honorer, puisqu'il y a eu aujourd'hui une élection au Conseil fédéral, l'élection d'un Vaudois au Conseil fédéral en la personne de M. Guy Parmelin. Nous avons un Montreusien au Conseil National, un Vaudois au Conseil fédéral, de là à faire des amalgames pour le futur, M. le Président n'en sait rien, mais toujours est-il que notre Pays de Vaud est bien représenté au Conseil fédéral et au Conseil National.

M. le Président Lionel Winkler donne maintenant la parole à M. Daniel Manzini.

M. Daniel Manzini donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec attention la réponse de la Municipalité à la question de M. Alexandre Staeger, relative au concept d'accessibilité dans le cadre du Marché de Noël.

Si je me réjouis que des mesures particulières aient été prises pour éviter le plus possible « un chaos circulatoire innommable », comme le relève M. Staeger, je demeure perplexe quant à l'option retenue pour le stationnement des véhicules à la Rue de la Gare, entre le giratoire de l'Avenue des Alpes et le carrefour de l'Avenue de Belmont.

Durant le Marché de Noël, à maintes reprises, ce tronçon d'une centaine de mètres seulement, est fermé à la circulation dans le sens de la descente. Conjugué avec les mises en sens uniques de la Grande Rue et de l'Avenue des Alpes, il n'est pas

nécessaire d'avoir obtenu un Master en gestion du trafic en zone urbaine, pour en imaginer les conséquences.

Embouteillages à la Rue de Belmont, embouteillages à la Rue de la Gare, embouteillages à la Rue Industrielle et chaos général en cas de fortes affluences.

J'aimerais rappeler ici que ce secteur comprend la gare CFF, la gare du MOB, des écoles et un hôpital entre autres. Les Montreusiens devraient pouvoir y accéder dans des délais raisonnables. Ce n'est plus le cas actuellement.

De mon point de vue, il s'agit de faire marche arrière et libérer la Rue de la Gare de tout parking sauvagement orchestré. Les habitants de notre ville n'ont pas à être pris en otage par une quarantaine de propriétaires de véhicules qui bénéficient d'une place de parc gratuite en plein centre ville.

J'estime que le bien-être général de notre population doit primer sur l'égoïsme de certains de nos visiteurs.

Le concept global d'accessibilité préconise le stationnement des véhicules en zone périphérique. Hors du centre ville. Dès lors, je m'interroge sur les raisons objectives qui ont été mise en avant pour tolérer une telle exception ?

En conclusion, j'invite la Municipalité et l'Association Sécurité Riviera à rendre la partie inférieure de la Rue de la Gare à tous les Montreusiens, avec effet immédiat.

Je ne me fais guère d'illusions sur les suites qui seront données à ma demande. Nous savons tous qui gouvernent Montreux. Néanmoins, en cette période de réjouissances de fin d'année, j'ose encore croire au Père Noël.

Je vous remercie de votre attention ».

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vendredi prochain 18 décembre, M. Roland Berdoz, préfet du district de Riviera-Pays-d'Enhaut, recevra les membres de la commission qui ont examiné le préavis No 27/2015 relatif à des crédits supplémentaires en faveur du Montreux Comedy Festival.

Durant toute une matinée, le préfet essayera de connaître le nom de la personne qui a divulgué au journaliste de 24 Heures le résultat du vote par lequel s'est achevée cette séance de commission.

Cette enquête préfectorale résulte de la plainte qui a été déposée par le Président de notre autorité.

En tant que doyen de fonction du Conseil communal de Montreux, en tant également qu'ancien président de cette autorité, je voudrais relever deux choses :

- 1) Depuis trente-cinq ans, le secret des votes de commissions n'a jamais été observé avec rigueur ; les Municipaux eux-mêmes, dès le lendemain des séances, ainsi que les chefs de services ou autres délégués de l'administration communale, sans parler des membres des commissions, ont souvent révélé les résultats des votes, non pas pour nuire à la respectabilité de notre autorité, mais bien pour clarifier les points de vue et prendre, si nécessaire, des mesures ou apporter des informations nécessaires à la tenue des débats qui suivaient en plénum.

- 2) J'aimerais m'adresser à vous tout en particulier, Monsieur le Président Lionel Winkler, pour vous inciter à plus de clémence et de sang-froid lorsque vous vous adressez aux membres de ce Conseil. Entre la place de la Concorde et la place de la Discorde, il faut choisir ; vous n'êtes plus, pendant un an, un acteur des querelles politiciennes et des rivalités claniques qui peuvent survenir au sein de cette assemblée. Vous devez savoir raison garder et réfléchir avant d'agir, déjà par simple respect ou reconnaissance envers les Conseillères et Conseillers qui vous ont élu à ce poste.

En conclusion, vous comprendrez, mes chers collègues, que je considère que l'on fait beaucoup de bruit pour pas grand-chose et qu'il aurait mieux valu agir avec plus de discernement dans cette affaire.

C'est juste pour dire, Monsieur le Président, et je vous remercie, par ailleurs, de tous les efforts que vous consentez pour assurer avec diligence les obligations de votre fonction.

Et surtout, joyeuses fêtes de Noël à toutes et à tous, meilleurs vœux pour l'année prochaine. Cela, c'est plus important ! ».

M. le Président Lionel Winkler remercie M. Michel Zulauf et déclare avoir pris acte de ses propos. M. le Président relève qu'il n'a, pendant une année, aucune activité partisane, il n'a fait qu'appliquer le règlement par rapport à ce qu'il a constaté dans un journal. Ce n'est pas une envie épidermique de faire du scandale, il n'a fait qu'appliquer le règlement.

M. le Préfet effectue maintenant une enquête administrative, à lui de définir si c'est vraiment utile ou pas. Ce n'est pas à M. le Président de le définir, encore une fois, il n'a fait qu'appliquer le règlement.

La discussion continue.

M. Yves Cornaro souhaite un joyeux Noël à tous, et particulièrement aux services communaux qui les aident pendant leur manifestation et qui les soutiennent régulièrement, et cela quel que soit le poste occupé dans la hiérarchie.

M. Yves Cornaro aimerait que les chefs de services présents ce soir remercient leurs collaborateurs pour toute l'aide apportée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président va clore cette séance. Il remercie l'assemblée pour cette séance et pour son attention, et rappelle de ne pas oublier de transmettre, dans la semaine, les interventions écrites sous forme électronique à notre secrétaire et de bien vouloir déposer les bouteilles d'eau, pour celles et ceux qui en ont pris, à l'extérieur de la salle.

On demande à M. le Président Lionel Winkler de rappeler de bien contrôler si toutes et tous ont signé la liste de présence, pour les jetons de présence, l'informatique n'étant pas là pour aider ce soir.

M. le Président donne encore quelques informations pour la suite de la soirée :

Comme on peut le constater, si la salle de gym peut accueillir la séance du Conseil, elle ne peut pas en même temps être prête pour la partie un peu plus récréative.

Il y aura donc quelques minutes nécessaires pour la mise en place de l'apéritif ainsi que d'une petite surprise, quelques minutes qui peuvent être réduites au minimum si quelques bonnes volontés se mettent à disposition du Bureau pour ce changement

d'aménagement de la salle. Il n'y aura pas besoin d'être 100 pour cela, un dizaine de personnes suffiront, mais M. le Président demande tout de même à chacun de bien vouloir rassembler les chaises de chaque ligne, en piles de 5 ou 6 chaises, sur le côté amont de la salle, de manière à ce que l'on puisse rapidement déplacer toutes les tables en direction de la scène et avoir un maximum de surface pour la mise en place.

Il remercie chacun pour l'aide apportée, et juste avant de clore définitivement cette séance, il aimerait aussi souhaiter à toutes et tous, ainsi qu'aux familles, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Il est 20h09 la séance est levée.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Lionel Winkler

Charlotte Chevallier

Annexes : 2 courriers